

Centre Communal d'Action Sociale

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 février 2024

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 17h30, le Conseil d'administration du CCAS de La Saulce, dûment convoqué le 21 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Roger GRIMAUD.

Sont présents Roger GRIMAUD, Jacques PUGLIA, Denise CORDONNIER, Martine ANDRE, Mélodie GAILLARD, Angéla SANCHEZ José DABERT

Sont absent excusés : Mickaël FAVAZZO (donne pouvoir à Mélodie GAILLARD), Bernard HERBET (donne pouvoir à Jacques PUGLIA), Martine FLOUROU (donne pouvoir à José DABERT)

Sont absents : Carla BRITO DE MEDEIROS

Secrétaire de séance : Mélodie GAILLARD

Délibération n°2024-007 – Règlement général du CCAS pour les sorties

M. le Président rappelle qu'il convient pour le bon fonctionnement des sorties du CCAS de voter un règlement général des sorties (hors sortie ski)

M. le Président présente le règlement annexé à la délibération.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, les pouvoirs ayant été exercés, à **la majorité**, approuvent le règlement des sorties du CCAS (hors sortie ski).

Le Président,



Roger GRIMAUD.



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours administratif gracieux auprès du Maire de la Saulce ou dans le même délai d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MARSEILLE ou à l'adresse www.telerecours.fr à compter de sa publication et de sa transmission